

4. Les nouveautés de la rentrée 2018-2019

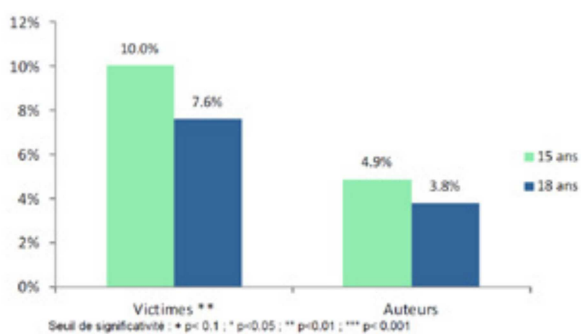
4.1 Mobilisation accrue contre le harcèlement scolaire

Le constat : une situation préoccupante

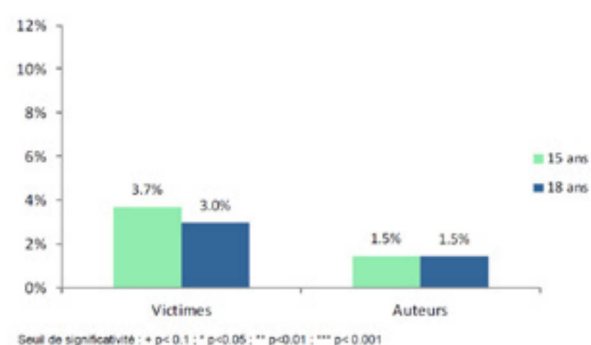
Longtemps ignoré, encore souvent sous-estimé, le harcèlement entre élèves est un problème important que l'école doit traiter avec le plus grand sérieux. Au travers des réseaux sociaux, dont l'utilisation par les élèves mais aussi par les adultes de l'école a explosé ces dernières années, le cyberharcèlement ajoute une dimension nouvelle à un phénomène déjà complexe. En 2015, le DFJC avait pris pour la première fois 13 mesures innovantes contre le harcèlement entre élèves dans le cadre scolaire. L'une d'elle a été la désignation d'un enseignant qui s'est spécialisé sur le sujet et s'implique, sur le terrain, dans diverses actions de prévention et d'appui aux directions d'établissements et aux enseignant-e-s confronté-e-s à des cas graves, ceci en lien étroit avec les membres des équipes de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS).

Interrogeant des élèves vaudois-e-s, une récente enquête de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Lausanne (2018) a établi que, durant les 18 derniers mois, un-e élève de 15 ans sur dix est victime de harcèlement « traditionnel » au moins une fois par semaine. Le nombre de victimes de cyberharcèlement au cours des 12 derniers mois est moindre (3,7% des élèves de 15 ans interrogés). Pour les jeunes en formation de 18 ans révolus, on enregistre une diminution certes significative de ces valeurs (respectivement 7,6% et 3%), mais la situation reste préoccupante.

Victimes et auteurs de harcèlement « traditionnel » (au moins 1x/semaine) au cours des 12 derniers mois selon l'âge (%)



Victimes et auteurs de cyber-harcèlement (au moins 1x/semaine) au cours des 12 derniers mois selon l'âge (%)



Source: Lucia S., Stadelmann S., Pin S., Enquêtes populationnelles sur la victimisation et la délinquance chez les jeunes adultes dans le canton de Vaud, IUMSP, 2018

Menée en janvier 2018 auprès des directions de tous les établissements de la scolarité obligatoire vaudoise, une enquête a montré que, durant les 18 derniers mois, quelque 760 situations ont été traitées par les conseils de direction, soit 6 cas pour 1'000 élèves. Un tiers de ces situations ont été jugées graves. Le phénomène est largement répandu, puisque 71 établissements de la scolarité obligatoire sur un total de 92 ont eu à gérer une situation sérieuse de harcèlement entre élèves. L'expérience montre que chaque cas est différent ; une prise en charge « au cas par cas » s'impose donc. Cela dit, l'enquête établit l'hétérogénéité des pratiques. Quand ils sont confrontés à des crises, 52% des établissements suivent une approche structurée et formalisée dans un document écrit interne, connu des professionnel-le-s de l'école ; 48% des établissements ne disposent pas d'un tel protocole ou d'un *vade mecum* décrivant le mode de prise en charge souhaitable et les responsabilités respectives des divers actrices et acteurs. La prise en charge des cas n'est pas forcément moins bonne, mais l'expérience montre qu'elle peut souffrir de cette moindre codification des pratiques à suivre.

Depuis le plan d'action de 2015, 69 établissements ont mené des actions de prévention spécifique au harcèlement entre élèves et 77 des actions de prévention non spécifique, portant sur le climat scolaire et le « vivre-ensemble » au sein de l'école. 80 établissements expriment des besoins d'appui et de formation en lien avec la prise en charge des situations graves. Le souhait d'organiser des formations spécifiques dans les deux ans à venir est partagé par deux établissements sur trois, alors même qu'un établissement sur deux a déjà organisé des formations ces deux dernières années.

Un dispositif cantonal pour des pratiques clarifiées et une capacité d’agir renforcée

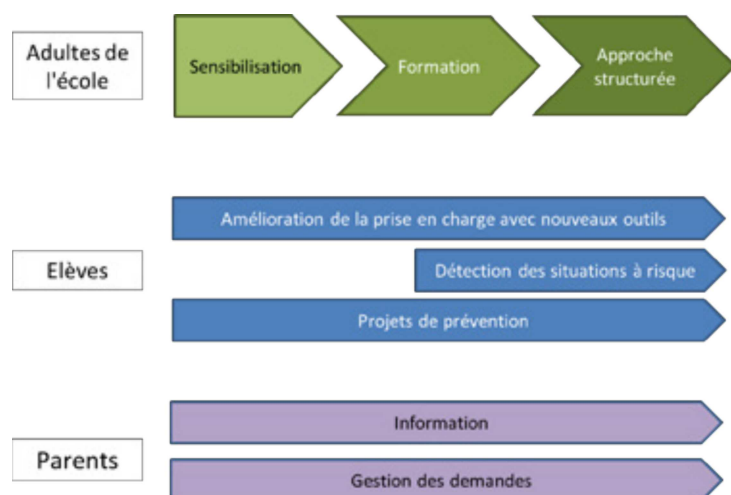
Sous l’impulsion de la cheffe du DFJC, et avec le concours actif de l’Unité PSPS, un groupe de travail interservices – Direction générale de l’enseignement obligatoire (DGEO), Direction générale de l’enseignement postobligatoire (DGEP), Service de l’enseignement spécialisé et de l’appui à la formation (SESAF) et Service de protection de la jeunesse (SPJ) – a tiré le bilan des actions menées depuis 2015. Il a analysé les plus récents constats sur la situation de l’École vaudoise face au harcèlement entre élèves. Sa conclusion est qu’un besoin d’agir existe. Il s’agit de ne pas laisser la peur s’installer dans la cour de récréation et de souligner que l’impunité des harceleuses et harceleurs n’est pas tolérable.

L’important travail au quotidien de la Direction pédagogique de la DGEO, qui appuie les établissements et délivre ses bons offices entre l’école et les parents d’élèves concernés par une situation de harcèlement, ainsi que les mesures de 2015, doivent être consolidés dans trois directions : renforcer la prévention, améliorer la gestion des cas graves et des crises et assurer un suivi de qualité. C’est l’objectif poursuivi par la formulation d’un dispositif cantonal contre le harcèlement entre élèves. Désormais largement sous toit, sa mise en œuvre, dès la rentrée 2018, devra contribuer à harmoniser et renforcer les prises en charge des cas dans les établissements vaudois, sans diminuer pour autant leur liberté d’organisation.

Le dispositif cantonal énumère une série de principes à respecter et d’actions à mener, en distinguant trois niveaux d’intervention : celui du personnel des écoles, celui des élèves, et enfin celui des parents.

Le dispositif cantonal contre le harcèlement

une approche à trois niveaux pour mieux prévenir et mieux gérer les crises



Source : UPSPS/Olivier Duperrex, juin 2018

Au cœur du dispositif figure, explicitement, le principe que chaque élève scolarisé-e- est informé-e- que son établissement prévient le harcèlement entre élèves et a un dispositif pour répondre de manière pertinente et proportionnée aux situations détectées ou annoncées. Chaque élève apprend qu'elle/il a accès à des professionnel-le-s de l'école sensibilisé-e-s au harcèlement, formé-e-s pour contenir les situations et sachant à qui faire appel pour obtenir un appui si la situation de harcèlement se détériore et devient grave.

La capacité de prise en charge des situations par les établissements sera systématiquement renforcée. Dès la rentrée, dans l'ensemble des écoles, des séances de sensibilisation destinées aux enseignant-e-s renforceront la prise de conscience commune sur le fait que le harcèlement entre élèves est un risque en milieu scolaire et que l'humiliation des élèves par les adultes augmente le risque de harcèlement entre élèves. Ces séances transmettront une vision partagée des rôles et responsabilités des différent-e-s actrices et acteurs. Des formations destinées aux conseils de direction, aux membres des équipes PSPS et aux enseignant-e-s intéressé-e-s continueront à être proposées avec l'objectif de mettre en place un groupe de référence sur cet enjeu dans chaque établissement. Dans un deuxième temps, l'effort se poursuivra dans les écoles professionnelles, les gymnases et au sein de l'école de la transition, avec des outils et des appuis spécifiques encore à affiner.

La gestion des demandes de parents en lien avec une suspicion de harcèlement entre élèves sera renforcée, tant au niveau des directions générales de l'enseignement obligatoire et postobligatoire que du Secrétariat général du DFJC. Un-e délégué-e aux Relations École-Famille sera engagé-e dans l'état-major de la cheffe du DFJC pour apporter un appui à la gestion des cas

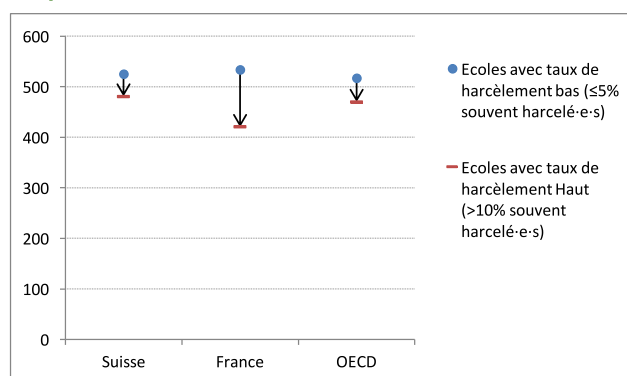
graves. Elle/il coordonnera, au niveau du département, un groupe de référence pour les relations École-Famille. Cette personne sera aussi chargée de l'information sur les bons offices et coordonnera le traitement des doléances de parents, dans les cas particulièrement préoccupants.

La place de la sanction, sa pertinence et ses limites dans les situations de harcèlement entre élèves nourrissent régulièrement les discussions. Afin de clarifier quelles sanctions peuvent être prises par qui et dans quelles situations, une table ronde réunissant des spécialistes de divers domaines (école, justice, police, éducation) sera mise sur pied au cours de l'hiver 2018-2019. Ses conclusions seront intégrées au dispositif cantonal contre le harcèlement, lequel affirmera ainsi sa vocation à être une plateforme évolutive des principes et bonnes pratiques à respecter pour mieux prévenir et traiter les cas de harcèlement. Le dispositif cantonal a pour but d'améliorer durablement le climat scolaire dans les écoles et les lieux de formation vaudois.

Le harcèlement entre élèves a un impact sur leurs résultats et leur santé

La mobilisation contre cette forme sournoise de violence entre élèves est d'autant plus nécessaire que la littérature scientifique a démontré l'importance des effets du harcèlement sur les résultats scolaires et la santé des élèves. Les études internationales (OCDE) sur le sujet le montrent sans ambiguïté : le fait d'être scolarisé-e dans un établissement enregistrant une prévalence élevée du harcèlement entre élèves a un effet sur les performances scolaires du groupe ; leurs résultats sont moins bons que ceux obtenus par les élèves évoluant dans une classe moins touchée par le phénomène du harcèlement.

PISA 2015 – Score en science selon le taux de prévalence du harcèlement entre élèves



Source : OECD, PISA 2015 Database, Table III.8.10.

4.2 Promotion du « vivre-ensemble », prévention des extrémismes et sensibilisation à la sécurité

Un dépliant pour sensibiliser au repérage d'élèves en difficultés

Le DFJC est un partenaire actif du dispositif cantonal de prévention de l'extrémisme violent, piloté par le Département des institutions et de la sécurité (DIS). Il veille à répondre de manière efficace et proportionnée aux conséquences découlant des situations critiques pouvant survenir sur les lieux de formation. L'évaluation de la prévalence du phénomène de radicalisation, réalisée entre 2016 et 2017, a permis d'identifier les attentes du département et des professionnel-le-s de l'enseignement postobligatoire, soit : disposer de procédures de signalement, bénéficier de conseil(s)/coaching sur ce thème, pouvoir recourir à une « Helpline » cantonale, et avoir accès à des formations spécifiques.

Conscient du caractère sensible de la thématique, le DFJC a souhaité développer des mesures internes en adéquation avec la réalité du terrain. Dans un premier temps, dès la rentrée scolaire 2018-2019, une information générale sera transmise à l'ensemble des directions d'établissements, sous la forme d'un dépliant. Son contenu a été pensé pour répondre aux questions de base. Il détaille les principales étapes à suivre lors de toute activité de repérage d'élèves en difficulté. Des informations sur les services et professionnel-le-s spécialisé-e-s en matière de radicalisation et d'extrémisme violent, ainsi que sur les ressources disponibles à l'interne du DFJC, sont répertoriées.

Dans le courant de l'automne 2018, des formations seront proposées aux professionnel-le-s de l'enseignement. La poursuite des collaborations avec des spécialistes directement concerné-e-s par le sujet, de même que l'évaluation régulière des besoins en matière de prévention du phénomène permettront de renforcer le travail interdisciplinaire qui se construit. Ces diverses mesures favoriseront la prise en charge précoce des situations critiques.